



LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

de l'étudiant  
EN SITUATION DE HANDICAP

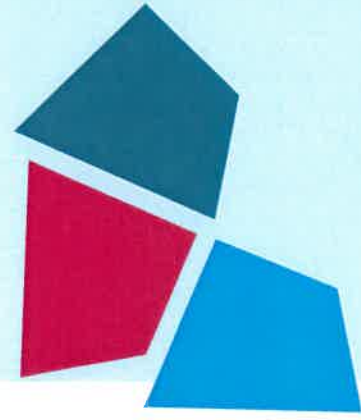


#USPN

[www.sorbonne-paris-nord.fr](http://www.sorbonne-paris-nord.fr)



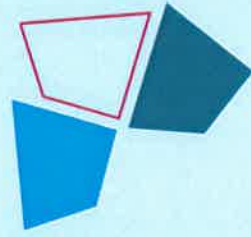
UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :  
**CAMPUS CONDORCET** | **ASPC - ALLIANCE SORBONNE PARIS CITÉ**  
PARIS - ARCEVILLE



# POUR UNE UNIVERSITÉ NON DISCRIMINANTE

L'égalité **DES DROITS**  
et des chances

## POUR TOUS



## ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

La loi de février 2005 est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap. Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

### Handicap moteur

Handicap psychique

Troubles dys (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie et dysphasie)

Handicap visuel

Handicap auditif

Maladies invalidantes

Troubles cognitifs

## UN BUREAU HANDICAP ÉTUDIANT À VOTRE DISPOSITION

Le Bureau Handicap vous accueille et vous accompagne pendant tout votre parcours universitaire.

Il se chargera de vous accompagner, de vous orienter et de vous conseiller afin d'aménager au mieux l'organisation de vos études et de trouver des solutions adaptées à votre situation.

### INFOS PRATIQUES

BUREAU HANDICAP ÉTUDIANT DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

 Campus de Villetaneuse – 99 avenue Jean-Baptiste Clément  
93 430 Villetaneuse

 Maison Des Étudiants – accès par Le Forum

 [scol-handi@univ-paris13.fr](mailto:scol-handi@univ-paris13.fr)  01 49 40 44 83

 Du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

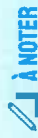
## ■ QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ENGAGER ?

**C'est très facile et rapide : engagez vos démarches en 2 étapes !**



**Je me fais connaître auprès du Bureau Handicap Étudiant**

Il est très important de se signaler dès sa rentrée universitaire au Bureau Handicap afin que les aménagements des études et examens puissent être mis en place dans les meilleurs délais.



**À NOTER**

Les démarches de demande d'aménagement sont à renouveler chaque année universitaire.



**Je prends rendez-vous en ligne avec le médecin de prévention**

La visite médicale auprès du médecin de prévention constitue un passage indispensable pour pouvoir bénéficier de dispositions particulières aux examens et d'aménagement d'études.

Lors de cette visite médicale, l'étude de votre situation et des éléments contenus dans votre dossier médical permettra au médecin de préconiser, dans un avis, les aménagements nécessaires.



**PIÈCES À FOURNIR**

- Dossier médical (éléments récents) : certificats médicaux, bilan d'orthophonie de moins de deux ans
- Carnet de santé
- Si vous en avez, des éléments transmis par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Les aménagements dont vous avez bénéficié dans votre scolarité passée
- Certificat de scolarité de l'année en cours (obligatoire)

## INFOS PRATIQUES

SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD  
01 49 40 30 77

Pour prendre rendez-vous en ligne, aller sur :  
<https://www.univ-paris13.fr/medecine-preventive/>

## ■ LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Plan d'Accompagnement de l'Étudiant Handicapé (PAEH) précise les aménagements qui seront mis en place pour votre cursus universitaire : les contrôles continus, les examens et concours, au regard des préconisations émises par les médecins de prévention.

Une réunion d'équipe plurielle est organisée pour les besoins d'aménagements très spécifiques. Celle-ci réunit le directeur de l'UFR (ou son représentant), le responsable de la formation, le médecin de prévention, les gestionnaires du Bureau Handicap et l'étudiant.

### ▶ Aménagements de vos études

Les aides peuvent être humaines ou techniques.

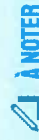
### Aide à la prise de notes pour les cours

Adaptation de documents

Aide au travail personnel (tutorat méthodologique pour les 1<sup>ère</sup> année, recherche documentaire...)

Aménagement d'emploi du temps (pour prise en compte des soins, par exemple)

### Autres (au cas par cas)



#### À NOTER

Les auxiliaires de vie (pour les actes essentiels de la vie) relèvent de la compétence de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Plus d'infos sur [www.mdph.fr](http://www.mdph.fr)

### ▶ Aménagements de vos examens

### Majoration du temps de composition (1/3 temps)

Adaptation des sujets d'examens

### Secrétariat d'examen

Ordinateur portable mis à disposition par la composante, ou l'ordinateur de l'étudiant qui peut être autorisé exceptionnellement sous conditions

### Autres (au cas par cas)

## ■ SITES UTILES

Portail de la vie étudiante - Handi U  
[www.etudiant.gouv.fr/pid38441/etudiants-en-situation-de-handicap.html](http://www.etudiant.gouv.fr/pid38441/etudiants-en-situation-de-handicap.html)

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans La Fonction Publique  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

FEDEEH (Le mouvement des jeunes handinamiques)  
[www.fedeeh.org](http://www.fedeeh.org)

ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Étèves et Étudiants Handicapés)  
[www.arpejeh.com/site](http://www.arpejeh.com/site)

Hanploi (Le site d'emploi dédié aux personnes handicapées)  
[www.hanploi.com](http://www.hanploi.com)

Tremplin (études – handicap – entreprises)  
[www.tremplin-handicap.fr](http://www.tremplin-handicap.fr)

Agefiph (ouvrir l'emploi aux personnes handicapées)  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Baisser les barrières  
[www.baisserlesbarrieres.org](http://www.baisserlesbarrieres.org)

Maison Départementale des Personnes Handicapées  
[www.mdph.fr](http://www.mdph.fr)

POUR  
**UNE UNIVERSITÉ  
NON DISCRIMINANTE**

l'égalité **DES DROITS**  
et des chances  
**POUR TOUS**

**Rejoignez-nous  
SUR**

-  [UniversitéSorbonneParisNord](#)
-  [@univsorbonneparisnord](#)
-  [@univ\\_sorbonneparisnord](#)
-  [@univ\\_spn](#)
-  [Université Sorbonne Paris Nord](#)